

COMITE DE DIRECTION DE LA FERPA
16 FEVRIER 2017
BRUXELLES, ITUH, Salle C 1^{er} étage

Présents : Michel Devacht, Angelines Briaes, Dick De Graaf, Ron Douglas, Ehsan Malik, Lazslo Juhasz, Tino Fumagalli, Ana Martinez Lopez, Jessica Montiel, Agostino Siciliano, Alois Schlager, Simone Welti, Emmanuel Wietzel.

Excusés : Carla Cantone, Dominique Fabre, Henri Lourdelle, Jasna Petrovic

Le président ouvre la séance. En l'absence d'Henri, il demande que le compte-rendu de la réunion soit confié à Emmanuel si personne ne s'y oppose.

L'absence pour des raisons personnelles graves de Carla Cantone, secrétaire générale, risque de durer or les statuts ne précisent pas ce qu'il convient de faire en cas de vacance de poste. Il n'est pas fait mention non plus d'un poste de secrétaire général adjoint. C'est donc sur proposition de Carla Cantone et dans un souci d'efficacité que le président propose aux membres du comité de direction de déléguer temporairement à l'un de ces membres à la fonction de secrétaire général par intérim. Le président propose Agostino Siciliano qui est italien, habite Rome et a donc de facilités pour rencontrer et pour coordonner le travail avec la Secrétaire Générale Carla Cantone. Devant l'absence d'autre candidature il est procédé au vote. Agostino ne prend pas part au vote et sa candidature recueille l'unanimité des présents. (0 contre et 0 abstention). La proposition de Carla de déléguer Agostino sera présentée par le Comité de Direction lors du prochain Comité Exécutif afin d'être votée pour validation par l'instance souveraine entre deux congrès.

Agostino prend la parole en qualité de secrétaire général par intérim. Il déclare qu'en l'absence de la Secrétaire Générale, ce sera une période difficile à gérer et qu'il convient pour réussir, de poursuivre le travail entamé par Carla Cantone. Il accepte donc cette charge car la FERPA doit continuer son travail, où dans lequel chaque membre ici présent doit s'impliquer. Il remercie de la confiance qui lui est témoignée lors de cette élection et souligne que le travail est collectif et qu'il a besoin d'une équipe soudée avec Jessica et Henri à Bruxelles mais aussi avec tous les membres du Comité de Direction. Il déclare « notre responsabilité est d'aider Carla, de la rassurer sur le fait que la FERPA continue à travailler selon les axes qu'elle a tracé, dans l'attente qu'elle reprenne totalement son rôle de Secrétaire Générale. »

Il explique que la tendance en Europe et dans le monde est au repli (montées du nationalisme en Europe et maintenant avec l'élection de Trump aux États-Unis), mais la tâche des syndicalistes est d'inverser ce processus. Dans les statuts il n'y a pas de règle pour pourvoir un remplaçant en cas de vacance au poste de secrétaire général ou de président, il faudra par conséquent assurer ce vote lors du Comité Exécutif pour que le SG par intérim puisse s'exprimer à l'extérieur. Ainsi le nouveau SG aura les compétences et les pouvoirs nécessaires pour parler au nom de la FERPA. Ce n'est pas un arrangement entre amis, il faut respecter les règles d'où la lettre que Carla Cantone a adressé aux membres du Comité Exécutif : ils savent maintenant que la question devra être tranchée.

1. Assemblée à mi-mandat

Préparation de l'Assemblée de mi-mandat du 10 au 12 octobre 2017. Une proposition alternative à l'Autriche et l'Espagne est avancée compte tenu de la situation actuelle. La proposition est de la tenir à Rome, pour faciliter le travail de préparation et l'indispensable participation de Carla Cantone qui y habite, pendant une période problématique pour elle mais aussi parce que la CES organise au mois de mai sa conférence de mi-mandat à Rome dans le cadre des 60 ans du

Traité de Rome. Les retraités européens ne pouvaient pas ne pas prendre part, étant donné l'histoire, et être absents de ces célébrations de la signature du Traité.

Ils pourront y expliquer leur vision de l'Europe, mettre en évidence les acquis européens et engager les jeunes à poursuivre leur action fondatrice. Voilà la valeur politique de ce choix. Il faudra tenir compte des coûts élevés mais il faudra essayer d'engager les organisations italiennes pour aider à trouver des solutions moins onéreuses. La participation de Luca Vicentini est annoncée pour le premier jour des travaux.

Concernant les modifications statutaires : c'est un travail de longue haleine et qui va dépendre des modifications décidées par la CES quant à la place qu'elle entend donner à la FERPA. Le président donne la parole à l'assemblée.

1ère séance de Questions et Commentaires

- Demande de précisions sur les coûts, quelle contribution des organisations et quelle part prise par la FERPA.
- Trois jours à Rome au lieu de deux initialement prévus, pourquoi un jour de plus, et pour y faire quoi de plus.
- Nécessité de discuter des thèmes de l'AG par le biais d'un comité.
- Les budgets sont disponibles et ont été envoyés au secrétariat de la FERPA.
- L'AG tournerait donc autour des 60 ans du Traité de Rome mais *quid* de la thématique de la pauvreté touchant les retraités et les thématiques des femmes?
- Pourquoi il n'y aurait-il pas de rapport écrit du SG intérimaire.
- Nécessité de prévoir dans les nouveaux statuts le poste de "secrétaire général adjoint" pour parer à toute situation identique susceptible de se reproduire à l'avenir.
- La thématique de la migration doit être discutée lors de l'AG à Rome, c'est un thème important qu'il faut aborder et c'est bien d'avoir trois jours pour tout traiter.

Réponses

Jessica explique que la FERPA prend en charge l'interprétation (et il faudra bien choisir les langues mises à dispositions), la technique afférente à l'interprétation (le technicien, les cabines), la location de la salle de la réunion (certains hôtels fournissent les salles de réunions, les repas). Les participants prennent en charge les voyages comme pour un congrès. Les organisations participent financièrement à l'organisation de l'Assemblée (un tableau leur sera envoyé). La FERPA prend donc une partie des frais d'hébergement : hôtel en chambre simple (l'excédent pour une chambre double est aux frais du participant).

En ce qui concerne la décision d'allongement d'une journée Agostino explique que l'ordre du jour est très lourd, d'où la nécessité d'ajouter un jour. Il souligne aussi qu'être à Rome et ne pas faire la petite visite traditionnelle serait dommage et que l'AG n'est pas une réunion business. Il ajoute que c'est aussi plus simple pour organiser l'arrivée des délégations à l'assemblée et qu'ainsi tout le monde peut commencer en même temps. Il est également possible d'avoir un moment consacré à la commémoration du Traité de Rome.

Concernant les thématiques des propositions d'ordre du jour de l'AG pourront être faites lors du prochains Comité Exécutif. Et concernant le rapport écrit, Agostino est d'avis qu'il faut rester souple dans le fonctionnement mais que néanmoins Carla Cantone demeure la secrétaire générale.

2. Comité exécutif des 1er et 2 mars 2017

Le président explique qu'il faut, avant toute chose, faire valider la proposition de Carla Cantone et du Comité de Direction de confier la charge de secrétaire général par intérim à Agostino.

Henri fera un point sur les différents sujets dont il a la charge.

Lors du Comité Exécutif il faudra aborder la situation en Europe et préciser le rôle de la FERPA sur la question de la pauvreté ou encore des flux migratoires.

- Présence du secrétaire adjoint de la CES (Peter Scherrer)
- Présence d'une représentante du CESE sur les questions de pauvreté
- (à confirmer) présence de Monserrat Mir
- Il y aura lecture du rapport financier.
- Il sera discuté de l'organisation de l'Assemblée à mi-mandat.

Le président donne la parole à l'assemblée.

2ème séance de Questions et Commentaires

Anna prend la parole pour dire que toutes les organisations ont reçu un questionnaire sur les pensions, un provenant du comité des femmes et un autre de Henri. Il faut traiter ces questionnaires.

Dick annonce que sur la thématique de la pauvreté il y a un rapport de l'UE publié en juin 2016 disponible dans tous les langues, une annexe en anglais souligne des bonnes pratiques pour combattre la pauvreté dans les pays. Il faudrait que les OS membres émettent des commentaires sur les conclusions de ce rapport. Le cadre existe déjà et il est possible de commencer le travail de réflexion à la FERPA. Dick peut envoyer le lien à Jessica qui transmettra aux affiliés.

Le Comité des femmes de la FERPA a fait une enquête, les données recueillies sont consignées dans un rapport de la présidence du comité des femmes. (Les pays ayant répondu sont Luxembourg, Espagne, Pays-Bas, Hongrie, San Marin, Pologne, et France) il y a donc des OS qui n'ont pas répondu à l'enquête. Le rapport final sera présenté à Rome et un livre sera réalisé à partir de ce rapport pour être diffusé en format PDF dans tous les comités de la CES afin que la FERPA rende visible les problèmes des femmes pensionnées en Europe. La FERPA pourra décider ensuite si le livre doit être publié sous format papier.

Il y a trois campagnes en cours : deux pour le 8 mars et une autre pour le 25 novembre. Pour le 8 mars le travail de rédaction sera finalisé la semaine prochaine puis envoyé aux membres du Comité de Direction. Il portera sur l'accès des femmes aux postes à responsabilité au sein des syndicats.

3. Statuts de la FERPA

Dick fait un état des lieux des débats sur les statuts. Deux documents constituent actuellement les statuts de la FERPA : les statuts et le ROI. L'objectif du travail est d'améliorer la cohérence entre les statuts et les procédures.

Le groupe de travail (GT) a débattu en profondeur. Des membres du GT ont proposé que des parties du ROI soit aussi transférées dans les statuts.

La deuxième mouture augmente l'épaisseur des statuts et allège le ROI. Le président du GT a émis le commentaire que dans la dernière mouture il y a une large partie dédiée aux statuts. Et que peut-être faut-il y avoir un seul document maintenant ?

Il précise qu'il n'est pas possible de débattre de ce document avant l'assemblée et que par conséquent la procédure doit être postposée. Selon Dick, le GT parviendra à une proposition finalisée pour le congrès ordinaire de 2019. Il y aura plusieurs Comités Exécutifs pour débattre en détail de ce document, enfin il y aura une discussion d'ordre général au congrès. Il y a maintenant davantage de temps pour élaborer les nouveaux statuts qui contiennent déjà une procédure de remplacement du président et du secrétaire général mais pas de procédure pour la création d'un vice-président ou d'un secrétaire général adjoint.

Tous les contenus ont été débattus et le remaniement des articles peut être désormais envisagé. Dick fera une présentation identique lors du prochain Comité Exécutif.

Le président donne la parole à l'assemblée.

3ème séance de Questions et Commentaires

- Le Comité Exécutif n'aura pas de projet de révision des statuts en mains c'est un problème.
- Il est important de souligner qu'il y a désormais plus de temps et que 90% du travail a déjà été réalisé. Il est nécessaire de dialoguer aussi avec la CES. La réunion dédiée aux modifications statutaires de la CES aura lieu le 15 mars 2017. Il est donc important d'attendre de voir ce que la CES décidera au mois de mars sur la place de la FERPA. La FERPA dispose désormais de beaucoup de temps jusqu'en 2019 car c'est seulement le Congrès qui peut modifier les statuts de la FERPA.
- Un GT est organisé et il faut respecter le travail réalisé par Dick mais il faudrait avoir une idée de ce vers quoi l'on tend.

Réponses

Il n'y aura pas de projet finalisé pour le prochain Comité Exécutif car le GT n'est pas prêt. Le projet sera fourni en 2018 car il est nécessaire de tenir un nouveau GT afin de clarifier certains termes des statuts. Le plus gros a été fait mais il faut faire un long travail de mise en cohérence en 2017. En 2018, il sera possible d'évaluer le travail et de porter les modifications devant le Congrès de 2019.

Le président expliquera au prochain Comité Exécutif pourquoi il n'y aura pas de texte proposé et le président du GT (Dick) donnera les explications. Dick propose que les OS lui envoient une présentation de la façon dont leurs statuts nationaux prévoient de suppléer au remplacement d'un secrétaire général absent.

Jessica explique que le travail du GT est très complexe du fait des nombreuses langues de travail utilisées. On ne mesure pas la masse de travail de rassembler les propositions qui sont envoyées à la traduction et qui rendent parfois imparfaitement les nuances. Elle prie Simone de bien vouloir transmettre ces difficultés aux organisations françaises. Enfin elle souligne que lors de la tenue du GT l'interprétation a dû se faire en cabine afin de rendre plus intelligibles les débats.

Le président du GT a ajouté dans la nouvelle mouture des dispositions en cas de vacance de la présidence et du secrétaire général en s'inspirant des statuts d'autres fédérations européennes, mais il déclare qu'il est possible de réfléchir encore sur ce point.

En tout état de cause, il n'est pas sage d'envoyer déjà des documents non correctement finalisés. Il faut éviter la confusion absolument et donner des versions finales au Congrès et au Comité Exécutif.

4. points divers

Dick relate une discussion avec un membre de la FNV- qui est mandaté pour siéger à la CES. Cette personne a fait état de la structuration des discussions au sein de la CES : pour chaque sujet mis en débat il y a un GT préparatoire. La FERPA doit-elle faire plus attention pour pouvoir s'exprimer au Comité Exécutif de la CES ?

Anna explique que le comité des femmes de la FERPA souhaite être d'avantage visible dans la CES, dès qu'il y a un GT présidé par Monserrat Mir (de la CES), automatiquement Anna y est présente pour représenter la FERPA. Il faut avoir une voix et un VOTE, c'est le seul moyen de pouvoir s'exprimer sur tout sujet qui touche les pensionnés (politique sociale, femmes...). Le tout est de bien choisir les dates pour ne pas que ça coûte trop cher à l'organisation.

Michel et Jessica font le détail des lieux où la FERPA intervient :

- GT protection sociale de la CES,
- Comité des Femmes de la CES,
- Comité pour le Dialogue Social,
- Comité des jeunes (en observateur),
- GT macroéconomique (selon les sujets),
- Groupe de négociation sur le vieillissement actif (ce fut un premier pas très important pour la FERPA),
- GT statuts de la CES,
- Comité de direction de la CES
- Comité Exécutif de la CES.

Comme il est aisé de le constater la FERPA est très présente mais le problème est que c'est Carla qui doit assumer la majeure partie de la charge de travail car cela a un coût élevé pour la FERPA.

Agostino explique que le prochain Comité Exécutif de la CES se tiendra à Malte. L'ordre du jour appelle un point sur la FERPA lors duquel sera abordé la question du statut de la FERPA au sein de la CES. Ceux (le président Michel et le président du GT statuts Dick) qui iront à Malte joueront un rôle très important pour emporter le droit de vote lors de ce Comité Exécutif, en effet il faudra emporter les 2/3 des votes pour obtenir l'amendement du droit de vote de la FERPA.

L'ordre du jour étant épuisé le président remercie l'assemblée et lève la séance.